



Bulletin municipal

Eugénie-les-Bains



Janvier 2015

Période du 01 juin 2014 au 31 décembre 2014

SOMMAIRE

Vœux 2015	p. 2
Les informations communales	p. 3
Le coin des associations	p. 22
Le SICTOM OUEST	p. 29
La Communauté de Communes	p.31



EDITORIAL

Au terme d'une année riche en évènements et au seuil de l'année nouvelle, l'équipe municipale vous présente ses vœux de bonne et heureuse année.

Que 2015 vous apporte ce que vous souhaitez de plus légitime, la santé et le bonheur pour vous et toute votre famille.

Le bulletin municipal de fin d'année nous donne l'occasion de vous rendre compte des activités municipales. Notre commune doit épouser son temps et continuer à étonner par son dynamisme et l'amabilité de ses habitants.

Je forme le vœu que tous ensemble nous nous retrouvions dans un même élan et pour le même bonheur d'être fier de notre beau village.

Philippe BRETHERS
Maire

Infos pratiques

La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains
Tél : 05 58 51 15 37
Fax : 05 58 51 10 01
E-mail : mairie.eugenie@wanadoo.fr
<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Facebook "Eugénie les Bains animations" :
<https://fr-fr.facebook.com/pages/Eugénie-les-Bains-animations/106187096146451>

Horaires :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.



VOËUX 2015

Philippe BRETHERS, Maire

et son Conseil Municipal

seraient honorés de votre présence à la cérémonie des vœux qui aura lieu :

SAMEDI 17 JANVIER 2015 à 18H30

A la salle d'animation d'EUGENIE-LES-BAINS

Le bilan des investissements réalisés et des projets à venir vous seront présentés lors de ce rassemblement.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Nous comptons sur votre présence.

Le Conseil Municipal



Les comptes rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2014

Le vingt-sept mai deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BRETHES Ph., Maire de la Commune.

Présents : MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Convocation en date du 02 mai 2014.

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Assurance SMACL pour les élus

Une assurance de responsabilité civile individuelle est contractée auprès de SMACL ASSURANCES pour chacun des conseillers municipaux. Monsieur le Maire décide de prendre en charge la cotisation totale.

Remplacement du miroir de voirie au carrefour de la Route Nicolas

Le Conseil Municipal décide de remplacer le miroir de voirie situé au carrefour des routes de Grenade et de Nicolas car il ne renvoie plus une image assez claire par temps de pluie ou de brouillard en raison de sa non étanchéité.

Demande de permis de construire 04009714S 0004 – CELIKA

La Sté CELIKA a déposé une demande de permis de construire 5 logements sur la parcelle cadastrée AB 518 d'une superficie de 597 m². La DDTM, service instructeur, a émis un refus à ce permis de construire pour non-respect des articles Ua_i du PLU et non-respect de l'article Ua 12 du PLU portant sur l'obligation de créer des places de stationnement en rapport avec le nombre de constructions existantes ou à créer.

Le Conseil Municipal approuve cette décision prise en application du PLU en vigueur.

Devis de travaux de fauchage des bas-côtés des routes communales et rurales

Un devis a été demandé à plusieurs entreprises pour les travaux de fauchage des bas-côtés des routes communales, rurales et terrains communaux avec trois passages annuels.

A ce jour, l'EARL DU OUSTAOUS a répondu ; le montant du devis s'élève à 3 600 € TTC par an.

Le Conseil Municipal réexaminera ce dossier après avoir reçu la réponse des autres entreprises consultées.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Liste des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

La Direction Départementale des Finances Publiques des Landes a procédé, ainsi qu'il suit, à la nomination des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs d'Eugénie-Les-Bains :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Jean-Louis MOUDENS	Lucette DUPOUTS
Anne-Marie CAPDEVILLE	Christian DUVIGANU
Véronique BRETHES	Magali ROBIN
Jean-Claude BRETHOUS	Daniel CLE
Christelle PAGE	Didier BEZECOURT
Guy LAMOULERE	Jean-Marie DUFOURCQ

Devis pour surveillance lors du concert Nadau le 14/08/2014

Le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de la Société VIGI 40 de Bias (Landes) pour la surveillance du matériel et des entrées lors du concert Nadau, le 14 août prochain et accepte le devis s'élevant à 1 080.16 € TTC.

Projet d'aménagement d'un minigolf

Sur proposition de l'Association Eugénie Santé Nature et en collaboration avec celle-ci, le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur l'aménagement d'un minigolf sur le terrain situé devant l'ancienne mairie. L'Association Eugénie Santé Nature a proposé une participation au financement de cette opération. Des premières esquisses ont été réalisées mais le projet qui n'est pas encore peaufiné sera présenté au Conseil Municipal ultérieurement.

Achat de sèche-mains électriques

Le Conseil Municipal décide d'acheter deux sèche-mains soufflants électriques pour les sanitaires de la salle d'animation ainsi qu'une micro-onde pour la cuisine.

Compte-rendu de la réunion de la commission communale des bâtiments

La Commission des bâtiments communaux a relevé un besoin de travaux d'entretien sur les bâtiments suivants : salle d'animation, Office de Tourisme, bâtiment de l'ancienne poste et arènes.

Des rendez-vous sont pris avec divers artisans qui évalueront plus précisément les travaux à faire et effectueront des devis en fonction. D'autre part, la commission se penchera rapidement sur les besoins en matière de mise aux normes accessibilité afin que le dossier soit constitué fin 2014.

Compte-rendu de la réunion de la commission communale des espaces verts

Divers travaux d'entretien à réaliser ont été également répertoriés par la Commission des espaces verts :

- Dépose partielle puis entretien de la rambarde du Bahus, près du boulodrome
- Entretien du site de la cascade (escaliers, mémoire de l'eau, passerelles, kiosques, puisard des bassins, ...)

A noter que le skate parc est pratiquement terminé.

Compte-rendu de la réunion de la commission communale voirie

De même, la commission voirie a fait une visite des chemins communaux et ruraux et listé les travaux à réaliser :

- Curage des fossés sous compétence communautaire (La fortune, Mourtéra, Iragon, Lanusse, Pierrot)
- Curage du fossé longeant la route d'Aire dans le bourg
- Travaux de point-à-temps sur les VC La Fortune, Pélot, Conte, Voie ferrée
- Proposition de la Commission de modifier les priorités des VC du Mouliot et de la Voie ferrée par la mise en place de « STOP »
- Travaux de peinture signalétique (carrefour de l'église, route du lotissement les Vergnes, passages piétons à l'église et à la boulangerie, stationnement « Handicapés » route de Mounon, lignes « Bus » sur le parking de l'école.

Ces listes ne sont pas exhaustives.

- Replacer le panneau réglementant le stationnement rue Vielle, devant la pharmacie.

Séance du 23 juin 2014

Le vingt-trois juin deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BRETHERS, Maire de la Commune.

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absente excusée : Mme Céline DUMARTIN.

Convocation en date du 10 juin 2014.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2014 est adopté à l'unanimité mais Monsieur Michel BRETHERS demande, cependant, que soit apportée une précision sur le débat de la dernière réunion portant sur le « Permis d'aménager modificatif pour le Lotissement Badoucat » et plus précisément sur les définitions des deux zones urbanisables « Route de Nicolas » et « Route d'Aire-Badoucat ». Il fait observer que ces deux zones, tant l'une que l'autre, comprennent un nombre important de meublés de tourisme et qu'il n'en ressort pas, pour la zone « Route d'Aire », une

zone à caractère principal de constructions individuelles.

Monsieur le Maire reprend son exposé du 27 mai 2014, rappelant que, depuis l'instauration d'un POS communal, les conseils municipaux qui se sont succédés ont défini la zone urbanisable située « Route de Nicolas » comme une zone à dominante thermique et touristique comprenant hôtels et logements meublés et ce depuis plusieurs décennies. Il précise ensuite que lors de l'élaboration du dernier PLU, en 2007, le PADD a défini la zone urbanisable située « Route d'Aire » comme une zone de développement de l'habitant individuel, avec implantation du lotissement communal. La quasi-totalité des logements locatifs présents sur cette zone a été construite avant 2007, hormis le camping qui ne pouvait se développer au centre du village.

Monsieur le Maire ajoute que en application de la loi ALUR qui a pour objectif, entre autres, « de permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires », le PLU communal devra être révisé, soit à l'échelon communal en élaborant un nouveau PLU, soit au niveau communautaire en élaborant un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), dès lors de nouvelles règles d'urbanisme seront établies.

Edition d'agendas communaux par la Société INFOCOM

Monsieur le Maire n'a pas souhaité renouveler l'autorisation de recherche de sponsoring attribuée à l'Agence INFOCOM qui, depuis deux ans, démarche artisans et commerçants locaux pour financer l'édition d'un agenda communal. Le Conseil Municipal soutient cette décision.

Jugement du Tribunal Administratif dans l'affaire « Chauffage Salle Animation »

L'affaire qui oppose la Commune d'Eugénie à l'Entreprise LABARBE MANO (et autres intervenants) pour les problèmes de dysfonctionnements du chauffage de la salle d'animation, depuis plusieurs années, vient d'être jugée par la Tribunal Administratif de Pau le 12 juin dernier.

Maître LAHITETE, Avocat de la Commune, a informé la mairie de la décision de rejet de notre requête par le TA, sous motif que l'affaire relève de la garantie décennale de l'Entreprise mise en cause.

La décision est très surprenante et Monsieur le Maire rappelle que, à l'origine, le recours a été fait dans le cadre de la garantie décennale de l'Entreprise LABARBE-MANO attributaire du marché Chauffage de la salle d'animation et qu'un rejet a été notifié à la mairie, stipulant que les dysfonctionnements en question ne relevaient pas de la garantie décennale et que l'affaire devait être portée devant le Tribunal Administratif.

Rendez-vous sera pris très prochainement avec Maître LAHITETE pour envisager la suite à donner à cette affaire.

Vote d'une subvention de 1 000 € à l'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire BBCES (Eugénie-Les-Bains)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets extrascolaires proposés par l'Association des Parents d'Elèves durant l'année scolaire 2013/2014 et propose d'attribuer une subvention communale afin de contribuer au financement de ces activités.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 1000 € à l'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire BBCES
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires sur le budget communal 2014
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

Demande d'une aide au titre du Fonds d'Equipeement des Communes, exercice 2014, pour les travaux de restauration des bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis portant sur la restauration des bâtiments communaux, arènes, salle d'animation et office de tourisme. Il s'agit, principalement, de travaux de maçonnerie et peinture. Les devis correspondants s'établissent ainsi :

Entreprise DUPOUY maçonnerie arènes	4 858.00 € HT
Entreprise MARQUE peinture salle animation	12 296.36 € HT
Entreprise MARQUE peinture office de tourisme	1 960.95 € HT
TOTAL	19 115.31 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer les travaux cités ci-dessus le plus rapidement possible, courant 2014
- Accepte le coût prévisionnel de 19 115.31 € HT
- Adopte le plan de financement suivant :
 - Subvention Départementale FEC 2014
 - Participation communale
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général des Landes l'attribution d'une subvention dans le cadre de la répartition du Fonds d'Équipement des Communes, exercice 2014.

SYDEC – Eclairage public route du Mouliot - Affaire n° 041588

Après avoir pris connaissance de l'étude faite par la SYDEC pour la pose de deux foyers lumineux supplémentaires sur le réseau d'éclairage public situé le long de la route du Mouliot, devant la Camping Les Sources, ainsi que du plan de financement s'y rapportant, le Conseil Municipal :

- passe commande auprès du SYDEC pour les travaux cités ci-dessus
- accepte le financement suivant :

Montant estimatif TTC	3 434 €
TVA pré financée	537 €
Montant estimatif HT	2 897 €
Subventions SYDEC	1 854 €
Participation commune	1 043 €

- Décide que la part communale sera payée sur emprunt SYDEC.

SYDEC – Remplacement lampes vapeur de mercure et travaux éclairage public à l'ancien camping -

Après avoir pris connaissance de l'étude faite par le SYDEC portant sur le remplacement des lampes à vapeur de mercure et des travaux de réfection de l'éclairage public de l'ancien camping, ainsi que du plan de financement s'y rapportant, le Conseil Municipal :

- passe commande auprès du SYDEC pour les travaux cités ci-dessus
- accepte le financement suivant :

Montant estimatif TTC	11 332 €
TVA pré financée	1 773 €
Montant HT	9 559 €
Subventions SYDEC	6 509 €
Participation commune	3 050 €

- décide que la part communale sera payée sur emprunt SYDEC.

Premier bilan après une année d'application des nouveaux rythmes scolaires

Le bilan établi après une année d'application des nouveaux rythmes scolaires sur le territoire communal est positif pour la plupart des communes même si certaines modifications devront être apportées sur certains sites.

Recensement des personnes vulnérables dans le cas d'application du Plan Canicule

La mairie est tenue de recenser les personnes vulnérables en cas de canicule. Un registre est ouvert et toute personne désirant s'y faire inscrire ou faire inscrire un tiers est invitée à le faire.

Mise en place d'un sens unique dans le bourg le jour du marché

Le Conseil Municipal, constatant les difficultés de traverser le bourg d'Eugénie le mercredi matin durant le marché, et après avis des Services Voirie du Conseil Général, décide de modifier les règles de circulation ainsi qu'il suit :

- Mercredi matin 7h/14h (horaires à définir)
 - Interdiction de traverser le bourg dans le sens GEAUNE-GRENADE avec déviation obligatoire par la route de la Poste
 - La Rue René Vielle sera mise en sens unique, permettant la traversée du bourg uniquement pour les véhicules se dirigeant dans le sens GRENADE-GEAUNE
 - Réflexion à mener également sur la mise en SENS UNIQUE de la route de la Poste sur ce même temps.

Réflexion sur les zones de stationnement dans le bourg

Une réflexion est engagée pour mettre en place de nouvelles règles de stationnement le long de la rue René Vielle. Une réunion aura lieu à laquelle seront conviés les riverains.

La signalisation actuelle sera mise aux normes et améliorée suivant besoin.

Remplacement de la tondeuse à gazon

La tondeuse à gazon tractée est en panne et ne peut être réparée. Le Conseil Municipal décide d'en acheter une nouvelle. Le coût est d'environ 1 600 € HT.

Recrutement d'un apprenti

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de contrat d'apprentissage faite par Adrien MONNEAU dans le cadre de la préparation d'un bac professionnel, spécialité espaces verts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Considérant que l'apprenti actuel terminera son contrat le 31/08/2014
- Considérant que M. VACHER est définitivement radié des cadres avec mise en retraite invalidité CNRACL
- Considérant le besoin de personnel pour les travaux d'espaces verts
- Considérant de plus que le Jeune Adrien MONNEAU réside sur la commune
- Décide de créer un poste d'apprenti espaces verts à partir du 1^{er} septembre prochain et charge M. le Maire de signer le contrat correspondant.

Nettoyage des locaux communaux après occupation par les associations

Il est rappelé aux membres des diverses associations qu'ils se doivent de nettoyer et ranger les locaux communaux après chaque utilisation (locaux, toilettes, cuisines, vaisselle, mobilier). Dans le cas contraire, les heures de nettoyage à charge des employés communaux leur seront facturées.

Monsieur Michel BRETHERS est chargé de faire appliquer cette décision.

Questions diverses

- Monsieur Francis DUPOUTS indique que les jardinières destinées à être posées sur le kiosque de l'Office de Tourisme sont terminées. Elles seront posées dans les prochains jours.
- Il informe par ailleurs que les Services Vétérinaires ont visité le local ACCA afin de rappeler les règles d'hygiène à respecter.
- Mme LUCMORT signale qu'il serait souhaitable d'aménager ou de « paysager » l'emplacement des conteneurs à ordures ménagères devant l'Hôtel relais des Champs. Quelques vieux bancs devront être changés dans le village. Après recensement des besoins, ces bancs seront commandés à M. Jean-Jacques DUFAU.

Séance du 04 août 2014

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Nicole BRETHERS, Céline DUMARTIN, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU

Absents excusés : M. Francis DUPOUTS et Mme Céline BRETHERS.

Convocation du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2014.

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin est adopté à l'unanimité

Modification statutaire de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour – Extension des compétences : Numérique et Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de lui transférer des compétences supplémentaires et notamment en matière d'urbanisme (étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme et carte communale à compter du 1^{er} novembre 2014).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1425-1 (relatif à l'aménagement numérique), L. 5211-17 (relatif au transfert de compétence) et L. 5721-2 (relatif aux modifications statutaires);

Vu l'arrêté interdépartemental DAACL n° 1409 du 16 décembre 2011 portant création de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour issue de la fusion des Communautés de Communes Lées Adour et d'Aire sur l'Adour,

Vu l'arrêté interdépartemental PR/DAACL/2013C n° 483 du 9 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,

Vu les statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour ;

Vu les dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 136 ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour en date du 7 juillet 2014 et modifiant les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant que la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), le législateur a créé un nouveau service public local permettant l'intervention des communes et autres collectivités territoriales en matière de télécommunications. L'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales a ainsi ouvert à ces collectivités et à leurs groupements, la possibilité d'intervenir dans le domaine des réseaux de communication électronique, pour pallier la carence d'initiatives des opérateurs privés ;

Considérant que sur le territoire du département des Landes, seul le territoire du Marsan Agglomération a fait l'objet d'une intention d'investissements privée pour le déploiement d'un réseau de communication électronique à très haut débit ;

Considérant que désormais, la présence d'un réseau numérique très haut débit est fondamental à l'aménagement et au développement économique des territoires les plus ruraux, et constitue également un outil essentiel de la vie quotidienne ;

Considérant le schéma d'aménagement numérique du territoire landais adopté par le Conseil Général des Landes le 1^{er} mars 2013 qui propose une action mutualisée des collectivités landaises au niveau départemental au travers d'un syndicat mixte ;

Considérant qu'il convient dorénavant de mettre en œuvre ce schéma, en permettant à la commune et à ses habitants, de bénéficier de cet aménagement ;

Considérant que, compte tenu de la nature et de l'ampleur des investissements requis, il apparaît que la Communauté de Communes est plus à même de gérer ce service public, celle-ci devant ensuite adhérer à la compétence « Service public d'aménagement numérique » du SYDEC pour mener à bien ces projets ; il importe à cet égard d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer au syndicat mixte, sans consultation préalable obligatoire des communes membres, en application des dispositions de l'article L. 5214-27 du CGCT ;

Considérant que la loi dite ALUR susvisée prévoit que dans les trois ans qui suivent la publication de cette dernière, les communes membres d'une Communauté de Communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale selon les modalités prévues à l'article L.5211-17 du CGCT ;

Considérant l'intérêt de transférer à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour l'exercice de la compétence communale en matière de : « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1^{er} novembre 2014 » ;

Considérant l'intérêt d'exercer la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » dans le cadre de la mise en œuvre des actions menées au niveau communautaire, et notamment d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des vingt-deux communes composant la communauté de communes, et ce conformément au Code de l'Urbanisme en vigueur ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

Approuve l'extension de compétence de la Communauté de Communes à la compétence de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et les modifications statutaires en ce sens.

Approuve la décision de la Communauté de Communes de prévoir dans ses statuts la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte sans accord préalable des Communes membres,

Approuve le transfert de compétence en matière de : « étude, élaboration, approbation, révision et suivi

d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1^{er} novembre 2014. » à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.

L'article 2 des statuts étant ainsi modifié.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Bahus Soubiran, Bernède, Buanes, Classun, Duhort Bachen, Eugénie les Bains, Latrille, Renung, Saint Agnet, Saint Loubouer, Sarron, Vielle Tursan et la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que 12 communes du territoire n'ont pas à ce jour réalisé de diagnostic d'accessibilité sur les ERP leur appartenant. Elles ont le même besoin que la Communauté de Communes qui doit faire des diagnostics d'accessibilité sur les ERP suivants : écoles de Duhort Bachen, d'Eugénie les Bains, de Renung et de Vielle Tursan.

Dans une logique de bonne gestion des finances publiques et d'optimisation des coûts et des procédures, il propose que ces différents maîtres d'ouvrage s'associent dans une même procédure de commande. La formule du groupement de commande telle que décrite à l'article 8 du Code des Marchés Publics répond à ce besoin.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée, décrite à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il donnera lieu à une publicité adaptée à l'objet du marché.

La Communauté de Communes est coordonnateur du groupement. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code des Marchés Publics et de désigner l'attributaire.

Chaque membre du groupement s'engage dans la convention, à signer avec le cocontractant retenu un

marché à la hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution du marché et de son paiement pour les prestations qui lui incombent.

Chaque membre du groupement contribue aux frais de consultation supportés par le coordonnateur, à part égale. Il sera fait appel sur demande du coordonnateur de la part due par la Communauté de Communes sur les dépenses engagées au titre de la présente convention.

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la création d'un groupement de commandes associant la communauté de communes et les communes de Bahus-Soubiran, Bernède, Buanes, Classun, Duhort Bachen, Eugénie les Bains, Latrille, Renung, Saint- Agnet, Saint- Loubouer, Sarron et Vielle-Tursan ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- d'accepter que la communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du code des marchés publics et de désigner l'attributaire.
- que chaque membre du groupement s'engage dans la convention, à signer avec les cocontractants retenus un marché à la hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés. Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution du marché et de son paiement pour les prestations qui lui incombent.

Compte-rendu des activités communautaires

❖ **Tourisme**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un document établi par l'OTC récapitulant l'activité touristique sur son territoire. Ce document, qui est consultable en Mairie, analyse plusieurs points :

- Nombre et répartition des curistes et touristes, en augmentation
- Taxe de séjour, en augmentation également

- Capacité d'hébergement
- Evolution de la fréquentation thermale
- Activité de l'OTC
- Répartition du tourisme et thermalisme sur l'activité économique locale

❖ **Recrutement d'un fonctionnaire chargé de la communication de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour**

Ce recrutement permettra de renforcer la communication entre la Communauté de Communes, les élus et les administrés communautaires. L'envoi du rapport d'activités se fera systématiquement par envoi postal à la population. Une refonte du site INTERNET va également être élaborée.

❖ **Subventionnement de l'École Privée d'Aire sur l'Adour**

Il est institué par Décret que les établissements scolaires privés doivent être subventionnés par la collectivité compétente en la matière.

Le subventionnement de l'école privée d'Aire sur l'Adour revient donc à la Communauté de Communes dès lors qu'elle a pris compétence scolaire.

Le Conseil Communautaire, après plusieurs rencontres avec les instances en charge des écoles privées et en application du Décret de 2012, a fixé le montant de la subvention à 50 000 €, avec 36 voix POUR.

❖ **Médiathèque**

Le coût définitif de la construction de la médiathèque et de ses deux annexes est le suivant :

- Médiathèque Aire :	2 749 835 €
- Annexe Eugénie :	237 449 €
- Annexe Barcelonne :	213 805 €
- Mobilier :	368 978 €
- Informatique :	85 845 €
- Collections diverses :	351 998 €

Déduction faite des subventions reçues de l'Etat, de la Région et du Département, le solde à charge de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour s'élève à 1 740 089 €.

❖ **Taxe de Séjour**

Les tarifs ne sont pas modifiés.

❖ **Opération OPAH**

En cours avec le PACT des Landes

❖ **Zone de Bassia**

Poursuite du développement de cette zone. Une superficie de 7 ha est actuellement « gelée » en raison de la présence de vestiges archéologiques.

Chauffage salle d'animation – Jugement du Tribunal Administratif

Le dossier a été évoqué à l'audience du tribunal Administratif de Pau le 12 juin dernier.

Le Rapporteur Public a statué sur la validité du rapport d'expertise mais a, en revanche, considéré que la responsabilité éventuelle de la plupart des intervenants relevait de la responsabilité décennale.

Monsieur le Maire a rencontré Me LAHITETE, avocat de la Commune, qui a proposé de lancer un recours sur un fondement différent après que le délai d'appel de deux mois soit écoulé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, mandate Monsieur le Maire pour poursuivre la procédure dans le cadre de la garantie décennale et charge Me LAHITETE de défendre les intérêts de la Commune.

INFOCOM

Le contrat pour les agendas est résilié à partir de l'édition 2016. Les agendas 2015 seront donc édités suivant le contrat signé antérieurement.

Le Conseil Municipal précise qu'il ne cautionne pas cette édition et plus particulièrement le démarchage fait par la Société INFOCOM auprès des commerces locaux pour obtenir un sponsoring.

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du dernier trimestre 2013/2014

Monsieur le Maire rend compte du dernier Conseil d'Ecole.

Quatre nouveaux enseignants seront nommés pour la prochaine rentrée.

Les effectifs, en augmentation, seront de 161 élèves.

Un point a été fait sur l'organisation et le déroulement des TAP. Le résultat est satisfaisant mais quelques aménagements devront être apportés pour les activités des enfants scolarisés en maternelle.

Travaux de bâtiments

Après analyse des divers devis, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour réalisation des travaux de bâtiments, arènes, salle d'animation et office de tourisme :

- *Entreprise Michel LABAT de Philondenx*

Lavage, rebouchage et peinture de la façade de la salle d'animation et des arènes, y compris portes et avant toits, pour la somme TTC de 9 662.48 €

▪ *Entreprise Michel LABAT de Philondenx*

Dépose et pose placo, rattrapage des joints et peinture des plafonds de l'office de tourisme pour la somme TTC de 1 118.40 €

▪ *Entreprise DAL'ALU de Mont-de-Marsan*

Fourniture et pose de couvertines et bavettes alu sur les arènes pour la somme TTC de 9 994.64 €

Une réunion d'organisation des travaux aura lieu le

11 septembre 2014, à 14 heures, en présence des deux entreprises et de la Commission Communale des bâtiments.

Achat d'une rallonge et mise aux normes de la prise 63 ampères contre les arènes

Le Conseil Municipal charge l'Entreprise CELTI de Saint-Loubouer de la mise aux normes de la prise 63 Ampères, non étanche, aux arènes, et passe commande pour la fabrication d'une rallonge (63A) permettant de relier les arènes ou la salle d'animation à la rue Vielle.

Séance du 29 septembre 2014

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Convocation du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2014.

Le procès-verbal de la réunion du 04 août 2014 est adopté à l'unanimité.

Liquidation judiciaire de la supérette

Le commerce de la supérette alimentaire communale a été mis en liquidation judiciaire le 5 septembre dernier.

Maître DUMOUSSEAU, mandataire judiciaire, est chargée de la liquidation.

Monsieur le Maire l'a rencontrée afin de s'entretenir sur cette affaire, appréhender les diverses solutions qui s'offrent à la commune pour la récupération des locaux, résiliation du bail et rachat du fonds de commerce.

Le matériel restant dans la supérette a été estimé à la somme de 2 500 € par un maître priseur mandaté à cet effet.

La Commune peut se porter acquéreur de ce matériel, ce qui permettra ensuite, si elle est retenue pour l'achat, de résilier le bail puis de récupérer le fonds de commerce. Dans ce cas, elle s'assure un droit de regard sur le choix du futur gérant et le fonds de commerce peut, soit être vendu au repreneur, soit être mis en location sous la forme d'un bail de location gérance. Dans ce dernier cas, la commune est

responsable, solidairement avec l'exploitant de toutes les dettes relatives à l'exploitation et ce, pendant les six mois qui suivent la publication du contrat. Elle demeure également solidaire sans limitation de durée du paiement des impôts directs établis en raison de l'exploitation du fonds.

Après exposé des faits et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- décide, au nom de la commune, de se porter acquéreur du matériel restant dans la supérette au moment de la déclaration de la liquidation judiciaire pour la somme de deux mille cinq cents euros ainsi qu'évalué par le cabinet de liquidation judiciaire
- charge Monsieur le Maire de soumettre cette proposition à Maître DUMOUSSEAU, mandataire liquidateur

Maître DUMOUSSEAU a remis les clés des locaux au Maire et le Conseil Municipal s'est rendu dans les locaux afin d'évaluer les travaux de nettoyage et autres à réaliser. Des aliments ont été laissés sur place, périssables pour une partie, ce qui va nécessiter un bon nettoyage et désinfection des lieux. La commune, avant d'entreprendre ce nettoyage, doit se débarrasser des aliments encore présents sur les rayonnages. Maître DUMOUSSEAU sera interrogée pour savoir que faire de ces produits.

Le Conseil Municipal rappelle l'importance de récupérer les locaux le plus vite possible et de mettre fin à cette liquidation afin de procéder à un examen des candidats déclarés intéressés pour cette reprise et assurer la réouverture de ce commerce début 2015.

Location du cabinet médical

Monsieur le Maire a rencontré le Dr Szabo pour faire le point sur la location du cabinet médical. Il lui a exposé qu'une podologue-pédicure souhaitait s'installer sur la commune et il lui a été proposé d'aménager l'actuel cabinet médical en deux parties, médecine générale et podologue-pédicure.

Dr Szabo n'est pas opposé à ce projet et une réunion entre les trois parties concernées aura lieu très prochainement afin de prendre une décision.

Si ce projet devait aboutir, le loyer actuel serait révisé et des travaux d'aménagement et de réfection des locaux seraient réalisés.

Point budgétaire

Monsieur le Maire présente la situation budgétaire du moment. Les prévisions en dépenses sont tenues ce qui devrait permettre de dégager un excédent budgétaire en fin d'exercice.

Les travaux prévus sur les arènes et salle d'animation débuteront fin octobre (pose d'une couverture sur les arènes et travaux de peinture).

Révision des contrats d'assurance de la commune

La Mairie a mis en concurrence les compagnies d'assurance GROUPAMA et la SMACL pour une proposition portant sur l'ensemble des risques assurés : responsabilité civile, défense et recours, bâtiments, véhicules et assurance statutaire. Les propositions seront analysées dès réception.

Aménagement du sens de circulation et du stationnement dans le bourg

Comme évoqué lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal s'oriente vers un règlement spécifique du sens de la circulation routière dans le bourg, le mercredi matin, lors du marché.

La route de la Poste et la rue René Vielle seront utilisées pour mettre un sens unique obligatoire dans la traversée du village.

M. Michel BRETHERS est chargé de recenser les besoins en signalétique (panneaux repliables permettant une utilisation ponctuelle).

En parallèle, une réflexion est engagée pour réaménager les zones de stationnement sous forme de « places refuges » le long de la Rue René Vielle. Le Conseil Municipal constate qu'actuellement, les zones de stationnement réglementé, telles qu'elles

ont été définies lors de l'aménagement de la Rue René Vielle semi-piétonne, ne sont pas respectées et que la traversée du bourg s'en trouve dangereuse et difficile pour les véhicules, à certains moments, mais aussi pour la sécurité des piétons.

Un plan matérialisant les stationnements refuges sur deux ou trois zones de la rue sera établi. Ensuite, une réunion de présentation et concertation de ces projets, sens de circulation et zones de stationnement, sera organisée avec les riverains et commerçants des deux voies concernées.

SYDEC Electricité Assainissement

Monsieur le Maire va adresser une lettre au Directeur du SYDEC Electricité demandant la mise en sécurité du réseau électrique au carrefour Route de Geaune/Route des Baignauts car les fils électriques sont à même le sol.

Par ailleurs, la Direction du SYDEC Assainissement va être, une nouvelle fois, relancée afin d'avancer dans la procédure de rétrocession du réseau privé d'assainissement desservant le quartier « Pierrot » dans le réseau public d'assainissement. Cette procédure engagée depuis plusieurs années doit aboutir.

CIAS et proposition de services

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, après avoir réalisé l'analyse des besoins sociaux et identifié les difficultés rencontrées du fait d'un manque de communication du service à destination des administrés, a édité un document intitulé « QUI FAIT QUOI ? ». Ce fascicule recense les principaux services du territoire communautaire par type de public : enfance et petite enfance, jeunes, familles, personnes âgées et dépendance, personnes en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, emploi, logement, santé et autre. Ce document est consultable en Mairie.

Fonctionnement de l'EHPAD d'Aire sur l'Adour

Après agrandissement de cet établissement, 118 logements sont aménagés, mais seulement 90 bénéficient du financement de l'Agence Régionale de la Santé pour les frais de fonctionnement. L'EHPAD offre donc, actuellement, 90 logements permanentes, 2 logements pour placement temporaire de 1 semaine à 3 mois et 6 accueils de jour de 10h à 17h.

Subvention de fonctionnement versée par l'Association Eugénie Santé Nature à la commune d'Eugénie

L'Association Eugénie Santé Nature d'Eugénie-Les-Bains a reversé à la mairie la somme de 25 000 €, correspondant au Mécénat 2012 offert par la Compagnie Thermale Michel GUERARD, à titre de participation aux frais de fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal :

- Accepte la somme de 25 000 € versée par l'Association Eugénie Santé Nature d'Eugénie-Les-Bains, à titre de subvention de participation aux frais de fonctionnement de la commune
- Charge Monsieur le Maire de procéder à l'encaissement de cette somme sur le budget communal 2014 et d'adresser ses sincères remerciements à la Compagnie Hôtelière et Fermière Michel GUERARD.

Remplacement de l'horloge des cloches de l'église

L'horloge électronique permettant le fonctionnement des cloches de l'église est tombée en panne et le coût de son remplacement s'élève à 1 788 € TTC. La panne fait suite à un dégât de la foudre et un dossier de demande d'indemnisation a été déposé auprès de la SMACL.

Proposition d'achat du terrain communal près du lotissement les vergnes

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat d'une partie du terrain communal près du lotissement Les vergnes pour la construction de 6 logements, type T2 et T3, pour locations à l'année.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après en avoir débattu, le Conseil Municipal charge le Maire de poursuivre la discussion avec les demandeurs pour la vente d'un lot de 2 700 m² environ, suivant un prix non négociable de 20 €/m².

La commune garderait la propriété du reste de la parcelle.

PPRI – Inondation

Une réunion des représentants des administrations compétentes en la matière aura lieu jeudi 2 octobre prochain afin d'étudier les problèmes liés aux inondations de notre commune et la nécessité d'instaurer, sur le territoire communal, un Plan de Prévention du Risque Inondation. La DDTM, le Conseil Général, le SYRBAL et la Commune seront associés à cette réflexion.

Questions diverses

- M. Michel BRETHERS indique qu'il a recensé les besoins de signalisation horizontale sur le territoire communal. Le Parc Départemental effectuera un devis pour ce qui relève du domaine privé de la commune.
- Attention et vigilance sont demandées aux poseurs de panneaux publicitaires sur la voie publique et au niveau des carrefours dans le bourg. La visibilité et la sécurité des usagers doivent être strictement respectées.
- Le Conseil Municipal décide de faire fabriquer un chariot supplémentaire pour le transport des tables et chaises de la salle d'animation.
- Les travaux de bétonnage de la zone de grillades ainsi que d'une allée facilitant l'accès derrière la cuisine de la salle d'animation débiteront dès que les employés communaux seront disponibles. Auparavant, le décapage du terrain sera fait par Monsieur Dominique DUMARTIN.
- Réalisation d'un minigolf. Une première étude fait apparaître que la réalisation du projet à partir d'éléments préfabriqués est onéreuse. D'autres entreprises seront donc consultées afin d'élaborer et de chiffrer un projet par construction classique ou aménagement à partir d'éléments préfabriqués

Séance du 27 octobre 2014

Présents : MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Lionel LAFARGUE, Nicole BRETHOUS, Céline DU-MARTIN, Francis DUPOUTS, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absents excusés : Mme Céline BRETHOUS et M. Jean-Pierre DUPOUY

Convocation du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2014.

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Révision des contrats d'assurance

Les compagnies d'assurance GROUPAMA et la SMACL ont été sollicitées pour faire de nouvelles propositions de l'ensemble des contrats d'assurances communales. En attendant la décision du Conseil Municipal, une résiliation à titre conservatoire a été faite auprès de la SMACL.

Diagnostic accessibilité ERP

Suite à la consultation lancée par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour pour le compte de plusieurs communes, le Cabinet Qualiconsult de Tournefeuille a été retenu aux conditions tarifaires suivantes : 1296.00 € TTC pour le diagnostic de l'ensemble des ERP et IOP concernés sur notre commune.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement et le cahier des charges.

Les prestations seront réalisées d'ici la fin 2014.

Convention de mise à disposition de service : Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour / Commune Eugénie-Les-Bains

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de convention établie entre la Communauté de Communes et la Commune d'Eugénie ayant pour objet le remboursement des interventions effectuées par nos agents communaux pour le compte de la Direction de l'Education de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et des fournitures nécessaires à l'accomplissement de ces interventions.

La convention prévoit que, pour les prestations

exercées, la Commune sera remboursée par la Communauté de Communes d'un forfait annuel de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et charge Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

En collaboration avec le Centre de Gestion des Landes, il a été procédé à une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, après le renouvellement du Conseil Municipal.

Ce document sera consultable par la population eugénoise dès qu'il sera rédigé par le Centre de Gestion.

Desserte du terrain du terrain cadastré B 37 de Monsieur HEBARD

Monsieur HEBARD a demandé à la Mairie de faire un point sur les travaux restant à réaliser pour desservir son terrain par les réseaux d'eau, assainissement, électricité et voirie.

Monsieur le Maire précise que le permis de construire attribué à Monsieur HEBARD porte sur 10 logements et, qu'à ce jour, seuls 3 logements sont en cours d'achèvement.

Voici l'état des lieux des réseaux :

- Eau : un compteur d'eau a été posé en bordure du CD 454 et la commune devra acheminer le réseau jusqu'au droit du terrain. Ces travaux ne pourront être réalisés qu'à la fin de l'opération de construction, la canalisation différant pour l'alimentation de 3 ou 10 logements.

- Assainissement : le terrain est desservi, le réseau ayant été amené à moins de 100 m du terrain B 37. Tous les autres travaux sont à la charge du pétitionnaire.

- Electricité : une extension de réseau devra être entreprise. Le coût pour la commune est évalué à 1 500 € (31 €/ml). Il appartient à M. HEBARD de demander le branchement à ERDF qui chargera alors le SYDEC d'effectuer l'extension pour le compte de la commune. Tous les autres frais seront à la charge du pétitionnaire (compteur, etc....)

- Voirie : les travaux définitifs de voirie ne pourront être réalisés par la commune qu'après achèvement total de la construction des 10 logements.

Un courrier sera adressé à M. HEBRARD récapitulant ces faits.

Supérette

Cinq candidats se sont déclarés intéressés pour la reprise de l'exploitation de la supérette. Chacun d'entre eux doit déposer un dossier auprès de la Mairie et le Conseil Municipal se réunira, courant décembre, pour retenir le futur commerçant. Les travaux de nettoyage et de peinture débuteront début novembre et seront effectués par les employés municipaux aidés de conseillers municipaux.

SYDEC et facturations multiples de compteurs assainissement

La Mairie a été informée par des logeurs de meublés eugénois que le SYDEC avait modifié le mode de facturation de la consommation assainissement en multipliant le tarif abonnement par le nombre de logements desservis par un seul compteur. Jusqu'alors, un seul abonnement était facturé par compteur.

Ce changement implique de fortes augmentations pour la plupart des logeurs.

A la lecture de l'article de référence cité par le SYDEC, il semble que cet article qui justifie le nouveau calcul de facturation ne soit pas applicable aux communes touristiques et notre commune bénéficie bien de ce type de classement.

Une lettre sera adressée à la Direction du SYDEC ASSAINISSEMENT afin de lui faire part des remarques suivantes :

- Il est anormal que le Conseil Municipal ne soit pas informé de l'instauration de nouvelles dispositions comme, dans le cas présent, la modification des règles de calcul de facturation des abonnés de la commune.
- Le SYDEC doit s'assurer que les nouvelles règles de tarification s'appliquent aux locations meublées situées dans les communes classées touristiques.
- Le Conseil Municipal demande au SYDEC d'être plus rigoureux dans la facturation des abonnés. Il s'avère que tous les logeurs n'ont pas été recensés pour la facturation « compteurs multiples », que certains d'entre eux n'ont eu qu'une partie des logements recensés et non la totalité et que des abonnés assainissement

n'ont jamais été facturés par le SYDEC et ce depuis plusieurs années et pour des consommations parfois importantes.

Le Conseil Municipal demande au SYDEC de bien vouloir se justifier ces trois points.

Les clients concernés seront informés de la suite de cette affaire.

Commission Communal des Impôts Directs

La réunion de la Commission Communale des Impôts Directs s'est tenue courant de ce mois et les régularisations nécessaires ont été effectuées suite à des oublis de déclaration de constructions ou des erreurs de classement de catégories des habitations.

Travaux divers

Dépôt de terre sur le lotissement : aucun dépôt de terre ne devra plus être effectué sur le terrain communal près du lotissement sans accord de la Mairie.

Questions diverses

- Madame Elisabeth LUCMORT demande de prévoir un nettoyage approfondi des cuisines de la salle d'animation durant l'hiver. Les entrées de cette salle devront, aussi, être nettoyées plus régulièrement.
- Monsieur le Maire réunira prochainement le personnel communal afin de faire un point sur l'organisation du travail.

Risque inondation et développement de l'urbanisme

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue, à Eugénie, le 02 octobre dernier, en présence des diverses instances et administrations concernées par le problème d'inondation de notre commune.

L'étude de l'urbanisation de la commune et de la prise en compte du risque inondation, à ce jour, a été analysée au cours de cette réunion et, en conclusion, il est décidé que le Maire, avec l'aval du Conseil Municipal, demandera au Préfet de mettre en œuvre un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) communal.

Après en avoir délibéré, considérant les objectifs du PPRI, à savoir :

- Délimiter les zones exposées au risque inondation en tenant compte du risque encouru
- Délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions de types divers pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux

- Définir les mesures de prévention, protection et sauvegarde qui doivent être prises dans les zones à risques

Le Conseil Municipal :

- Décide de demander à Monsieur le Préfet de mettre en œuvre un PPRI sur la Commune d'Eugénie-Les-Bains.

Département des Landes

Mairie d'Eugénie-Les-Bains

Philippe BRETHERS
Maire d'Eugénie-les-Bains

à **Monsieur le Préfet des Landes:**
Cabinet
40021 Mont de Marsan Cedex

Eugénie, le 24 novembre 2014.

Monsieur le Préfet,

Suite aux inondations de 2013, des Eugénois ont adressé une pétition à la Mairie demandant de trouver des solutions pour limiter ce risque.

Réunion publique et rencontre avec les services compétents ont eu lieu (ci-joint, copie du PV de la dernière réunion). Mais à ce jour, aucune décision n'a été prise.

C'est pourquoi, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27/10/2014 dont copie jointe, je sollicite votre bienveillance pour mettre en œuvre un Plan de Prévention du Risque Inondation afin de mieux maîtriser l'urbanisation et préserver au mieux l'habitat existant ainsi que la station thermale.

Dans l'attente d'une suite favorable, recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Philippe BRETHERS





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Direction

Délégation Territoriale de
Mont-de-Marsan

Affaire suivie par : Nathalie DUFAU
Tél : 05 58 51 30 76
Mél : nathalie.dufau@landes.gouv.fr

Compte-rendu de réunion

Commune de Eugénie-les-Bains

Réunion du 2 octobre 2014

Objet	Risque inondation et développement de l'urbanisme
Présence	M.Philippe BRETHERS, Maire, M. xxx adjoint SYRBAL : MM. LABADIE (Président), LAMOTHE (Vice Président CT Bahus), B. ORFILA (technicien) CG 40 / SAGER : M. BRIANCON DDTM 40 : Nathalie DI LIDDO-BOIARDI (service risques), Nathalie DUFAU (Déléguée territoriale), Stéphane CARDOT (Service Police de l'Eau) , Michel CRABOS (Brigade d'intervention territoriale)

Un point est fait sur la situation de la commune du point de vue de son urbanisation et de la prise en compte du risque inondation :

- le PLU date de juillet 2007
- l'atlas des zones inondables a été réalisé en septembre 2006 et communiqué à la commune sous la forme d'un porté à connaissance le 3 janvier 2007 puis complété le 24/10/2008
- Un permis d'aménager pour le lotissement communal « Les Vergnes » a été accordé le 20/08/2009
- Afin de régulariser le lotissement au regard du code de l'environnement, un dossier de déclaration loi sur l'eau, comprenant une étude hydraulique co financée par l'Etat et la commune a été menée par le bureau d'études SOGREAH en 2010. Les résultats de l'étude ont amenés à une obligation de surcote pour les maisons restant à construire ;
- suite aux inondations de février 2013, des habitants d'Eugénie ont adressé une pétition à la mairie ; une réunion publique a été organisée fin 2013 .

En 2007, le PLU étant en phase d'arrêt / approbation au moment de la communication de l'atlas des zones inondables par les services de l'Etat, la prise en compte du risque inondation s'est traduite par un zonage et, au niveau du règlement, par un renvoi à l'instruction, au cas par cas, des permis de construire au regard de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour, suite à la prise de compétences sur les documents d'urbanisme, doit lancer un PLU intercommunal d'ici la fin de l'année.

Aussi, la commune souhaite-t-elle connaître les limitations à l'urbanisation qui pourraient être imposées par les services de l'Etat, ainsi que les mesures qui pourraient être prises afin de réduire le risque et préserver les habitations existantes ainsi que les établissements thermaux.

Les objectifs d'un PPRI sont rappelés :

1° Délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle ou, dans le cas où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles, notamment afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines, pourraient y être autorisés, prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités ;

2° Délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions telles que prévues au 1° ;

3° Définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, dans les zones mentionnées au 1° et au 2°, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers.

Ainsi, l'objectif d'un PPRI est de limiter l'impact, tant pour les vies humaines que pour les dommages aux divers bâtiments et activités, des risques naturels, principalement en limitant l'augmentation du bâti en zone à risques et en préservant des champs d'expansion de crues, ou aussi en prescrivant des mesures de renforcement du bâti existant.

Il est évoqué la possibilité de la mise en œuvre d'un **PAPI** (programme d'actions de prévention des inondations), qui devrait alors être conduit au niveau d'un bassin de risque cohérent. Une telle action ne pourrait être envisagée que sur un ou plusieurs bassins versants et poserait la question de la maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, une étude hydraulique devant déboucher sur des propositions d'actions visant à réduire le risque inondation (rétablissement ou agrandissement du champ d'expansion des crues, bassin écreteur de crues, action sur les infrastructures) pourra être conduite par la collectivité.

En conclusion, Monsieur le Maire indique qu'il prévoit d'écrire au Préfet pour lui demander de mettre en œuvre un PPRI sur sa commune.

Rappel : la loi MAPTAM a créé la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) qu'il a confiée aux communes et EPCI à fiscalité propre et entre en vigueur au plus tard le 01/01/2016. Cette compétence peut être déléguée en tout ou partie à un EPTB (établissement public de bassin), un EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) ou un syndicat mixte, ce qui facilite la gestion au niveau du bassin versant.

Les communes du bassin versant du Bahus, les communautés des communes (Tursan, Aire sur l'Adour, Cap de Gascogne) et le SYRBAL devront s'organiser pour exercer ces compétences. Une mission d'appui technique va se constituer prochainement pour accompagner les acteurs locaux.

La Déléguée territoriale

Nathalie DUFAU

Département des Landes
Mairie Eugénie-Les-Bains

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014

Le vingt-sept octobre deux mille quatorze, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BRETHERS, Maire.

PRESENTS : MM. BRETHERS Philippe, BRETHERS Michel, LAFARGUE Lionel, BRETHERS Nicole, DUMARTIN Céline, DUPOUTS Francis, LASSERENNE Jérôme, LUCMORT Elisabeth, LUSSEAU Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : MM., BRETHERS Céline, DUPOUY Jean-Pierre,

Nombre de conseillers : 11

En exercice = 11 - Présents = 9 - Votants = 9

Objet : Risque inondation et développement de l'urbanisme. Demande de mise en œuvre d'un PPRI.

M. le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue, à Eugénie, le 2 octobre dernier, en présence des diverses instances et administrations concernées par le problème d'inondation de notre commune.

L'étude de l'urbanisation de la commune et de la prise en compte du risque inondation, à ce jour, est analysée au cours de cette réunion et, en conclusion, il est décidé que le Maire, avec l'aval du Conseil Municipal, demandera au Préfet de mettre en œuvre un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) communal.

Après en avoir délibéré, considérant les objectifs du PPRI, à savoir :

- Délimiter les zones exposées au risque inondation en tenant compte du risque encouru
- Délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions de types divers pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux
- Définir les mesures de prévention, protection et sauvegarde qui doivent être prises dans les zones à risques

Le Conseil Municipal,

- Décide de demander à M. le Préfet de mettre en œuvre un PPRI sur la Commune d'Eugénie-Les-Bains.

Fait et délibéré en séance. Extrait délivré conforme au registre des délibérations.

Eugénie Les Bains, le 07 novembre 2014.

Philippe BRETHERS, Maire d'Eugénie-Les-Bains



MARIAGE

Philippe et Cynthia BRETHERS le 30 août 2014

CARNET DE DECES

C'est avec une grande tristesse que nous soulignons le départ des eugénoises et eugénois qui nous ont quittés :

Irène BRETHERS décédée le 03 novembre 2014

Marthe MARTIN décédée le 09 novembre 2014

Fernande CASTAIGNOS décédée le 28 novembre 2014

SUPERETTE

Le Conseil Municipal est ravi d'accueillir Monsieur Ludovic MOREAU, eugénois.

Il est le nouveau gérant de la supérette et prépare activement la réouverture prévue pour début février 2015.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE – A.C.C.A.

BATTUES CHEVREUILS, RENARDS ET SANGLIERS

20-21 décembre 2014

10-11 janvier 2015

24-25 janvier 2015

En fonction des résultats, nous finirons le plan de chasse en février.

Pour des raisons de sécurité, la chasse sera fermée jusqu'à 13H les jours de battues.

Pour préserver les récoltes et la sécurité routière, nous sommes obligés de faire ces battues, aussi je vous demande de faire un effort pour nous aider à accomplir cette tâche.

**Le Président,
Francis DUPOUTS**

SOCIETE MUTUALISTE SAINT-VINCENT-DE-PAUL ET SAINT-FRANCOIS-D'ASSISE

Le président et les membres du Conseil d'Administration vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour l'année 2015.

Nous tiendrons notre assemblée générale le DIMANCHE 15 MARS 2015. A cette occasion, nous distribuerons le bulletin annuel à nos sociétaires.

Nous souhaitons sensibiliser les Eugénois du bien fondé de notre Société qui a vocation à entourer les familles lors d'un décès et à leur apporter une petite aide financière.

Pour devenir membre de l'association il suffit de s'acquitter d'un droit d'entrée de 10 euros.

La cotisation annuelle est ensuite de 4 euros, et nous prélevons tout au long de l'année une allocation de 3 euros par adhérent à chaque décès d'un membre sociétaire. Ceci nous permet de remettre à la famille du défunt la somme de 400 euros.

En devenant membre de notre association, vous ajouterez un lien à la vie du village. Les membres du bureau vous solliciteront pour vous interroger sur une éventuelle adhésion.

Dans cette attente, bien cordialement,

**Le Président,
Serge LUCMORT**

L'AMICALE « LES SOURCES »

Derniers échos de 2014....

Journée du 22 novembre 2014

Ce fut le traditionnel et dernier grand rendez-vous de fin d'année. Il commença par la messe, au cours de laquelle furent cités intégralement les noms de nos chers disparus depuis 2010. Pour cette cérémonie, notons que plusieurs adhérents avaient consacré une soirée à répéter les chants qu'ils interprétèrent de façon magistrale. Henri termina, à capella, avec un magnifique « Ave Maria ».

A l'heure de l'apéritif, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal nous rejoignirent afin d'honorer et de promouvoir le livre écrit par Guy et Gemma WALLET sur la création d'Eugénie (voir article ci-dessous). Un succulent repas succéda à ces instants culturels. Présidé par Monsieur le Maire et par Monsieur le Curé, il permit à 110 adhérents de se retrouver autour des deux invités d'honneur : Christiane CASTANDET et Gilbert PIRAUBE, anciens présidents. Nous avions auparavant apporté un plateau déjeuner à nos amis qui pour raison de santé n'avaient pu être présents. Ce méchoui, animé par des instruments anciens, connu, comme d'habitude une ambiance chaleureuse. La séquence chants se termina par une authentique Marseillaise à laquelle fit écho le God Save the Queen magistralement interprété par nos amis anglais. Dans le rayon histoires, nous eûmes droit à un sketch de haut niveau entre les regrettés Robert CHAPATTE et Luis OCANA, interprétés par les talentueux Serge et Christian... un Sommet ! Notre ventriloque, pour finir, nous offrit un de ses meilleurs intermèdes comiques, permettant de conclure que les rendez-vous des SENIORS d'Eugénie, ne sont vraiment pas tristes... **Prochain rendez-vous : la galette des rois le 7 janvier 2015.**

Pétanque... loto... belote : c'est fini pour quelques semaines...

Le dernier rendez-vous du concours pétanque mensuel, avec son repas traditionnel qui suivit (une poule au pot authentique et sans doute, aussi, sinon plus succulente qu'à la Cour d'Henri IV) fut empreint d'émotion. En effet, c'était le dernier qu'organisait Henri Lafargue, qui, après 18 années de bénévolat (on se souvient des gros concours organisés par lui, en nocturne, dans les arènes, au profit de la station thermale et qui se prolongeaient jusqu'à 2 ou 3 heures du matin... tellement était grande leur renommée) a décidé de passer le relais.

Henri, organisateur et animateur apprécié, tant par les beloteurs que par les amateurs de pétanque a bien mérité de prendre un peu de repos. Un grand Merci également à son épouse, Solange et à Reine qui l'ont secondé avec compétence, dans la partie restauration.

Geneviève a, elle aussi, clôturé la saison, avec un loto de Noël de qualité et surtout, toujours aussi joyeux. Nous la remercions pour son engagement et pour ses talents d'animatrice.



Bravo à Henri, Solange et Reine...

Guy et Gemma WALLET : La véritable histoire de la Création d'Eugénie les Bains...



Monsieur le Maire félicite les auteurs...

Devant la majorité des adhérents de l'Amicale « Les Sources » et en présence des membres du Conseil Municipal d'Eugénie, Guy et Gemma WALLET ont présenté leur dernier ouvrage sur la création d'Eugénie-Les-Bains.

Monsieur le Maire eut bien raison de souligner l'intense travail que représente l'écriture de ce document. Journaux de l'époque, délibération des Conseils Municipaux, sessions du Conseil Général, des ministères, Guy et Gemma, ont durant de longues années consulté tous ces documents afin de nous relater, d'une façon à la fois passionnante mais également très précise, la lente gestation et la naissance de notre cher village. Leur recherche s'étend de 1692 au 8 mai 1861, date du fameux Décret Impérial. Les Eugénois découvriront, à la lecture de ce riche document, toutes les difficultés qu'ont surmontées des hommes visionnaires, qui, grâce à leur obstination ont permis, à partir d'une fraction de St Loubouer, d'une partie de Damoulens et de la totalité du territoire d'Espéron, de créer le beau village que nous connaissons. Bravo et un grand MERCI à ces deux auteurs, inlassables chercheurs. Ce livre est en vente auprès de Guy et Gemma à Buanes.

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS EUGENOIS – ASLE

BILAN DE LA SAISON 2014

ENCORE UNE SUPERBE SAISON DES CYCLOS EUGENOIS...

Après avoir accompli une saison bien remplie, cyclotouristes et cycloportifs profitent de quelques jours de repos avant de reprendre sérieusement l'entraînement début janvier.

Si certains s'adonnent au plaisir de la chasse, d'autres continuent tout de même à rouler petit braquet afin de garder la forme.

Tout au long de la saison, les cyclos ont participé à de nombreuses randonnées : LIT ET MIXTE, TRIE SUR BAISE, YCHOUX, THEZE, RABASTENS DE BIGORRE, SERRES-CASTET, LEON, ODOS, AIRE SUR L'ADOUR, RION-DES-LANDES, NOUILHAN, HAGETMAU, MAUBOURGUET, ONDRES, MIRAMONT-SENSACQ, ORLEIX, MADIRAN, NAVAILLES-ANGOS, ANDREST, BERNAC DESSUS (étape du Tour PAU-AUTACAM), GRENADE SUR L'ADOUR (au profit de la recherche contre le cancer), SAINT-LOUBOUER (au profit de Téléthon) et enfin EUGENIE LOURDES.

L'année 2014 voit encore des cyclistes remporter le trophée UFOLEP pour la 13^{ème} année consécutive et terminer deux fois 2^{ème} ces quinze dernières années (un record !) – 40 clubs participent à ce trophée.

Les coureurs emmenés par Laurent BAILLET et Jean-Claude LABIDALE ont participé à de nombreuses courses sur route (ANGOUME, UCHACQ, PAU, LABARRERE (32), EUGENIE, TOUR DU MADIRAN, TARTAS, PUJO-LE-PLAN, GABARRET, SORE, SABRES, LABOUHEYRE, LARE (32), SAINT-JEAN-DE-MARSACQ, THEZE), en cycloportive (POUILLON, IRATY et POUILLON), en VTT (SAMADET, CASTELNAU-TURSAN, FARGUES, NASSIET, DOAZIT, SAINT-PAUL-LES-DAX, LEON, RENUNG, MONTGAILLARD, CAZERES, SAINT-SEVER, LABATUT, GAMARDE-LES-BAINS, OLORON (64), USTARITZ (64) et enfin le Vetathlon à BEGAAR et MEZOS.

Côté animations, de nombreuses manifestations ont été organisées :

05 avril : Course cycliste

180 coureurs au départ dont 4 Eugénois

14 juillet : Fête du sport

Gros succès pour cette journée bien remplie :

- 525 participants : 262 cyclos, 65 VTT, 130 marcheurs et 68 cavaliers.
- 500 repas ont été servis le midi dans une ambiance FERIA avec cette année la venue des PASTOUROS de BAHUS-SOUBIRAN au répertoire brillant et varié.
- 300 repas servis le soir et beaucoup de monde au bal musette animé par le super groupe TRADITION MUSETTE.

Quant au spectacle pyrotechnique, il a encore attiré énormément de personnes autour des bassins.

Un grand merci aux adhérents d'ESN et aux associations qui financent ce spectacle permettant de terminer en beauté une journée bien remplie.

Mai et octobre : Soirées carcasses

Elles ont connu cette année beaucoup de succès auprès des curistes. Ces repas ont été animés par Miguel SEVILLA qui sut mettre l'ambiance par ces chansons mais aussi lors de l'animation des bals.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés pour toutes ces manifestations ainsi que les sponsors qui soutiennent notre club.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui nous offrent tous les ans les magnifiques trophées qui récompensent les manifestations sportives du 14 juillet, contribuant au succès de cette matinée.

Voici donc en résumé le bilan d'une saison 2014 aussi active et intense que les précédentes. Souhaitons que 2015 soit aussi riche en performances.

Toute l'équipe de l'A.S.L.E. vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à toutes et tous.

Christian LAFARGUE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES GROUPE SCOLAIRE BBCES – APE

L'A.P.E. du groupe scolaire regroupant les communes de Bahus-Soubiran, Buanes, Classun, Eugénie-les Bains et Saint-Loubouer s'est réuni à la rentrée scolaire pour faire un bilan moral et financier de l'association.

Lors de cette réunion, le nouveau bureau a été mis en place :

- Présidente : Isabelle LAFENETRE
- Vice-Présidents : Magalie DESBORDES / Fabrice MALMOUSTIER
- Trésorière : Julie LAFENETRE – Trésorière adjointe : Céline PONS
- Secrétaire : Christelle LUPEAU – Secrétaire adjointe : Céline BRETHOUS

Les animations annuelles ont été reconduites à savoir :

Le loto

Il a eu lieu à BUANES le 22 novembre 2014 et a connu un beau succès.

A cette occasion, nous souhaitons remercier tous les parents d'élèves qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation (dons, disponibilité ...) ainsi que tous les commerçants qui se sont joints à nous pour permettre la réalisation d'un programme attractif.

Nous n'oublierons pas non plus les « petites mains » qui se sont proposées pour la réalisation de la pâtisserie, distribution de publicité ainsi que les bénévoles extérieurs à l'association qui ont accepté de donner de leur temps (animation, sonorisation...).

Enfin, nous remercions également la municipalité des communes du groupe scolaire sans qui ce type de manifestation ne serait pas possible (prêt de salle et de matériel...).

Le goûter de Noël

A l'issue du spectacle de Noël de l'école du 19 décembre 2014, un goûter a été offert à tous les enfants et parents présents.

Pour l'année 2015,

Carnaval

Un goûter sera offert aux enfants et parents à l'occasion du Carnaval le 20 mars 2015

Jardin potager et floral : commande de plants et fleurs au mois de février pour une livraison prévue au mois de mai.

Journée des fleurs et jardins à Eugénie-Les-Bains

Le lundi de Pentecôte du 25 mai 2015, l'APE tiendra un stand de ventes de gourmandises sucrées et salées fabriquées par les parents d'élèves.

Fête de l'école

La traditionnelle fête de l'école aura lieu le 26 juin 2015. Le repas de l'APE clôturera cette après-midi festive.

L'association a pour but de récolter des fonds afin d'aider l'école et les enseignants à multiplier les activités et sorties des enfants tout au long de l'année. En étroite collaboration avec la direction de l'école et les enseignants, l'argent récolté permet d'acheter des CD, des jeux de sociétés, des livres, des vélos pour les temps périscolaires (garderie, récréations...), de participer au financement de sorties scolaires ou d'intervenants pour la fête de l'école, ...

Le bureau

EUGENIE SANTE NATURE – ESN

L'année 2014 se termine, notre association, ses adhérents et ses bénévoles vont pouvoir faire une pause bien méritée.

Nous avons encore à notre actif cette année l'organisation de :

- 8 soirées carcasses,
- 2 soirées pétanque
- 10 soirées spectacles/théâtres
- 24 concerts
- la fête des jardins
- la fête de la musique
- la fête de la gastronomie
- le feu d'artifice du 14 juillet

Nous espérons que vous avez apprécié nos différentes manifestations tout au long de l'année et nous comptons vivement sur votre présence en 2015 !

Encore merci à tous les eugénois qui donnent régulièrement de leur temps et de leur énergie et contribuent ainsi au succès de nos animations. Nos curistes ont besoin de cette convivialité et c'est à ce prix que nous espérons leur donner envie de revenir à Eugénie.

Enfin pour clôturer la saison, nos adhérents et invités se sont retrouvés autour d'un buffet accompagné de petites bulles avant de participer au nouveau spectacle de notre troupe locale "les P'tits baigneurs" qui a diverti plus de 200 participants !



*** Bonnes fêtes de fin d'année à tous et meilleurs vœux pour la nouvelle année****

Les Présidentes



INFOS du SICTOM OUEST

3 clés pour bien trier!

Même si le geste est plus facile grâce aux nouvelles consignes de tri, nous semblons encore hésiter. Pots de yaourts, poches, films, barquettes.... **aujourd'hui tous les emballages se recyclent!**

Que dois-je mettre dans ma poubelle JAUNE ?

Tout ce qui emballé un produit de consommation. Pour ne plus vous tromper, posez-vous la question "est-ce que mon déchet est un emballage ou fait partie d'un emballage?" Si la réponse est **OUI**, c'est pour le tri!

Dois-je laver mes emballages?

NON! Inutile de dépenser de l'eau, il suffit de bien les vider!

Pour gagner de la place, est-ce que je peux les imbriquer?

NON! Sinon pas de recyclage possible! Un plastique ne se recycle pas comme un papier. Alors, laissez vos emballages séparés.



En 2013, 92 tonnes de bouteilles plastiques PET récupérées = 166 750 pulls polaires fabriqués

Eco-Emballages

Les chiffres à retenir

Au SICTOM Ouest, nous produisons

Ordures Ménagères
249 kg par hab /an

Tri Sélectif
51 kg par hab /an

Emballages en verre
(pots, bocaux et bouteilles)
40 kg par hab /an

8 kg

d'erreurs de tri par habitant et par an dans nos poubelles jaunes

11.45%

le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixe pour 2014

Déchetteries

Nouveau Plaisance du Gers

une nouvelle benne accueille le mobilier de la maison pour le recyclage

Les huiles alimentaires:
Portez-les en déchetterie

Stop aux erreurs de tri!

Votre conteneur est condamné par de l'adhésif "Refus de collecte"! Pourquoi?

Pour vous informer que votre conteneur d'emballages recyclables est pollué par de **trop nombreuses erreurs de tri** et donc, impropre au recyclage. Ce bac sera donc collecté ultérieurement, avec les ordures ménagères destinées à l'enfouissement.



Les erreurs de tri les plus courantes

Vêtements et chaussures (à mettre dans les colonnes à vêtement)
Verre (à mettre dans les colonnes à verre)
Appareils électriques (à porter en déchetterie)
Vaisselle jetable (à mettre aux ordures ménagères)

De vous à nous...

Super! J'ai acheté des pneus pas chers sur internet! Mais les vieux, j'en fais quoi?

Si vous achetez des pneus sur internet, demandez au fournisseur la reprise de vos vieux pneus. Il doit vous indiquer son prestataire (garage agréé) sur le secteur. Sinon, vous vous retrouverez sans solution d'élimination. La déchetterie ne les accepte pas.

Avec ces nouvelles consignes de tri, ma cassettes déborde!

Bravo et merci pour vos gestes de tri!
Récupérez une cassettes supplémentaire à la déchetterie ou demander des sacs de pré-collecte en Mairie

Coucou, peut-on mettre, dans la caisse jaune, les enveloppes ayant une fenêtre en plastique ? L.

Oui ! tout le papier propre et sec : journaux, revues, magazines, courriers, cahiers, enveloppes.....
NE PAS METTRE: sopalin, mouchoir, essuie-tout! Composez-les!

www.ecofolio.fr

"On jette un vieux frigo, des métaux, des vitres, miroir au pied des conteneurs! Le monde, dans lequel nous vivons, tourne à l'envers!" J.F

Nous rappelons que ces dépôts sont verbalisables et que c'est à votre commune d'assurer le nettoyage derrière vous!



La déchetterie est un service gratuit!



Rejoignez-nous!
05.62.08.93.84

sictomouest@blogspot.com

trigone
Spécialité Métaux et Plastiques
10 rue de la République - 31100 Toulouse

ECO
EMBALLAGES

INFOS du SICTOM OUEST: prévention

Prévenir les déchets

Vous avez certainement entendu parler du Grenelle de l'environnement! Sous ce nom, sont regroupés tous les objectifs nationaux en matière d'environnement. Pour les déchets, il s'agit de réduire la quantité de déchets mais aussi, de minimiser la toxicité de ces derniers.

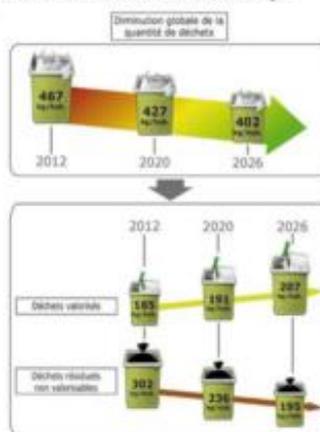
Un mot d'ordre: plus de tri, moins de déchets!

Aujourd'hui, les actions définies pour atteindre ces objectifs sont inscrites dans le Plan Départemental de Gestion et de Prévention des Déchets Non-Dangereux du Gers. Ce plan est conduit par le Conseil Général et rédigé en présence de tous les acteurs départementaux dans le domaine: collectivités, chambres de métiers, associations environnementales et de consommateurs.

Biodéchets des gros producteurs :

Les gros producteurs de notre territoire (établissements scolaires, restaurants, marchés, grandes et moyennes surfaces) doivent trier à la source et valoriser leurs biodéchets et leur huile végétale.
www.developpement-durable.gouv.fr/

LES OBJECTIFS EN CHIFFRES - Déchets des ménages



Agir à la source

Savez-vous que notre poubelle est constituée de 30% de déchets organiques (épluchures, restes alimentaires...)?



Ces déchets peuvent facilement être recyclés chez vous, soit par compostage, soit par alimentation animale.

Un kit compostage complet (composteur 400l, bioseau, mélangeur) est à votre disposition pour 10€ seulement, sur réservation auprès de votre SICTOM.

Vous pourrez également bénéficier d'une mini-formation gratuite et d'un accompagnement.

Le SICTOM Ouest peut proposer également du compostage collectif en pied d'immeuble.

Pour tout renseignement, contacter le SICTOM

Et les poules?

Ca marche!
En 2015, le SICTOM Ouest souhaite associer de nouvelles communes à son action "j'adopte 2 poules pour réduire mes déchets".

Je m'inscris dans la démarche "+ de tri, - de déchets"

Réponse à envoyer à sictom.ouest@wanadoo.fr ou [sictom.ouest](mailto:sictom.ouest@wanadoo.fr), pontacq, 32 460 Le Houga

NOM:

Prénom:

Adresse:

Nombre de personnes du foyer:

Mail:

Téléphone:

Je suis intéressé (e) par:

- obtenir un kit compostage à 10€ et bénéficier d'une mini formation
- être informé sur l'opération poule
- recevoir un stop pub
- participer à une visite du centre de tri à AUCH



2016 et 2020:



L'Etat annonce la fin des sacs plastiques et de la vaisselle jetable

Toute l'équipe du SICTOM Ouest vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Réduire les déchets, c'est limiter l'enfouissement et augmenter la durée de vie des installations de stockage des déchets non-dangereux

Des gestes simples aux grands effets!



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL (C.I.A.S.)

Le Centre Intercommunal d'Action Social gère divers services auxquels tous les habitants de la Communauté de Communes peuvent bénéficier.

Il suffit simplement de s'adresser aux services concernés dont vous trouverez ci-dessus les coordonnées :

Direction	Françoise LEGOY	05 58 71 32 34
Administration générale	Marie-France BAILLET	05 58 71 78 76
Accueil	Corinne CAZADE	05 58 71 41 91
Service administratif et comptabilité	Myriam MONTEIL	05 58 71 41 95
Maison des Services Publics Saint-Louis	Fabienne GILOTIN	05 58 71 61 65
Service de soins infirmiers à domicile		
Infirmière coordinatrice responsable	Charlène DELCAMP	05 58 71 32 33
Secrétaire	Cathy ANGIOLINI	
Service d'aide à domicile		
Responsable	Emilie CHEVALIER	05 58 71 32 32
Planification	Isabelle ESTEVES	05 58 71 33 35
	Laëtitia HOURDE	05 58 71 33 33
Service portage de repas à domicile		
Inscriptions / Modifications	Cuisine centrale	05 58 71 93 52
Service petits dépannages et transport		
Inscriptions / Renseignements	Marcel MOULINAS	06 82 95 93 71
Service aide à l'emploi et au handicap	Martine LABORDE	05 58 71 64 83
E.H.P.A.D.		
Direction	David COURALLET	05 58 71 41 92
Service administratif et financier	Nicole BEZECOURT	05 58 71 41 94
Accueil		05 58 71 41 00
Relais d'Assistante Maternelles		
Responsable	Nathalie SERRES	06 31 17 85 70
Halte-garderie itinérante		
Responsable	Elisabeth CHAMBRES	06 80 16 12 80
Halte-garderie Jardin à Malices		
Responsable	Sandrine DUCERE	05 62 69 81 32
Résidence Séniors		
Responsable	Emilie CHEVALIER	05 58 71 32 32



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

AIRE SUR
L'ADOUR

EUGÉNIE LES BAINS

INFC

COMMUN / COMMUNES !

Depuis sa création en 1992, la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour a créé de nombreuses choses (Centre intercommunal d'action sociale, halte-garderie, zones d'activités économiques, médiathèques, ...) créant ainsi une dynamique et un patrimoine communautaire au service de ses habitants.

Forte de ses réalisations, la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour a souhaité mieux les faire partager par tous, au travers d'une communication plus adaptée qui permette à tous de s'approprier l'information, et de mieux connaître cette structure présente désormais dans la vie quotidienne de chacun.

LE RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Les services de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chacun de ses domaines de compétence.

Ce document de référence, qui répond à une obligation légale, donne également l'occasion aux élus, aux agents, à nos partenaires publics et privés, et aux citoyens, de prendre la pleine mesure des actions et projets, portés et réalisés par la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour sur une année, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Cette information est essentielle au renforcement des liens entre les habitants et les élus et c'est dans cet esprit que ce rapport est envoyé, depuis cette année, à l'ensemble des foyers des 22 communes qui composent la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour, soit près de 6 500 foyers.

Si vous n'avez pas été distribué, n'hésitez pas à nous contacter au 05 58 45 19 05.



Quelques chiffres

22 communes
lando-gersoises

49 délégués
communautaires

13 500 habi-
tants, 6 500 foyers



De gauche à droite : l'écrivain Amélie Nothomb, présidente du jury, Laurent Pagès, directeur des médiathèques, Robert Cabé, président de la Communauté de communes, Jean-Claude Gremiaux, vice-président de la Communauté chargé de la culture, et Fleur Pellerin ministre de la Culture et de la Communication.



LE GRAND PRIX "LIVRES HEBDO" POUR NOS MÉDIATHÈQUES !



LE NET PLUS ULTRA !

www.cdcaire.org

Véritable plateforme d'accès à tous les services et à tous les interlocuteurs de l'intercommunalité, le portail Internet intercommunal sera mis en ligne au cours du premier trimestre 2015.

Une double "entrée" sera proposée : une par profil d'utilisateur ("particulier" ou "professionnel") et une par "action" : comprendre et connaître, entreprendre et s'implanter, aménager et urbaniser, y vivre, découvrir et sortir, mais aussi :

- les actualités de la Communauté de communes
- un annuaire et des liens directs
- l'agenda intercommunal
- les comptes-rendus des conseils communautaires
- les marchés publics
- la possibilité de payer en ligne la restauration scolaire...

En attendant, vous pouvez suivre, partager, aimer... l'actualité de la Communauté de communes sur sa page facebook :

<https://www.facebook.com/cdcaire>

Vous pouvez également suivre depuis plusieurs mois les informations des médiathèques communautaires et du Centre intercommunal d'action sociale :

- <http://mediatheque.cdcaire.org>
- www.clasairesuradour.fr

LE GRAND PRIX !

Les médiathèques d'Aire sur l'Adour, d'Eugénie-les-Bains et de Barcelonne-du-Gers ont reçu le Grand Prix "Livres Hebdo" des mains de la romancière Amélie Nothomb et de la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin.

Neuf mois seulement après leur ouverture au public, la médiathèque d'Aire sur l'Adour et ses satellites de Barcelonne-du-Gers et d'Eugénie-les-Bains ont reçu lundi 8 novembre à Paris, le cinquième Grand Prix "Livres Hebdo" des bibliothèques francophones.

Un prix qui "valorise les actions les plus innovantes, les plus dynamiques des bibliothèques" selon les mots de la

ministre de la Culture.

Le prix est organisé en 4 catégories (innovation, animation, accueil et espace intérieur) et le Grand Prix est décerné à la bibliothèque qui remplit toutes ces qualités. Le réseau des médiathèques communautaires d'Aire sur l'Adour vient donc de recevoir le Grand Prix parmi 60 dossiers de candidature, dont celui de la ville de Toulouse, Lausanne...

Une belle reconnaissance pour un projet ambitieux porté avec conviction par nos élus, la commission culture et l'équipe de professionnels et de bénévoles des médiathèques.

Amélie Nothomb, Présidente d'honneur du jury, a déclaré "Ces gens-là ont tout compris. Ils ont le feu sacré !". Nous pouvons lui retourner le compliment, Amélie Nothomb a tout compris elle aussi !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AIRE SUR L'ADOUR

19 rue du Souvenir Français • 40 800 AIRE SUR L'ADOUR
Tél. : 05 58 45 19 05 • www.cdcaire.org • cdc@cdcaire.org

OPAH : AMÉLIO- RATION DE L'HABITAT ANCIEN EN 2015



L'OPAH EXPLIQUÉ

Une OPAH sur le territoire pour aider les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. La Communauté de communes a décidé de mettre en œuvre une Opération d'Amélioration de l'Habitat à dominante "économie d'énergie" dès le premier trimestre 2015.

L'objectif est de mener une action d'amélioration du parc privé sur 3 thématiques prioritaires :

- L'amélioration du confort thermique des logements et la lutte contre la précarité énergétique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- La lutte contre l'habitat indigne.

A ce jour, la phase d'étude est terminée.

Le diagnostic a fait apparaître des besoins en matière de :

- rénovation thermique des logements,
- maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- lutte contre l'habitat indigne,
- résorption de la vacance dans les centres-bourgs notamment.

La phase d'étude avait également pour but de mesurer la motivation et les besoins de propriétaires en vue de la phase opérationnelle.

3 permanences "test" ont été organisées à Aire sur l'Adour,

Barcelonne-du-Gers et Eugénie-les-Bains au mois de juillet 2014.

44 personnes se sont déplacées, témoignant ainsi de l'attente des propriétaires pour cette opération. Au final, l'étude, réalisée par le PACT-HD des Landes, a permis de fixer l'objectif de 150 logements à réhabiliter en 3 ans dont :

- 110 logements occupés par leur propriétaire,
- 40 logements locatifs,

La lutte contre la précarité énergétique constituera l'enjeu majeur de l'OPAH puisque sur les 150 logements à réhabiliter, près de 90 sont affectés à cette thématique.

La phase opérationnelle va succéder à la phase d'étude.

Nous sommes actuellement entre les deux. Cette phase de transition doit permettre :

- de rédiger la convention d'opération, document qui fige les objectifs de l'OPAH et l'engagement des partenaires.
- de choisir l'opérateur de l'OPAH, c'est à dire l'organisme qui, pendant les 3 ans, suivra et animera l'opération (dépôt des dossiers à l'ANAH -Agence nationale de l'habitat-, conseils et visites techniques, animation des permanences...).

Une procédure d'appel d'offres est

actuellement en cours.

L'opération devrait démarrer début mars, la date officielle reste à fixer.

En attendant, il est bon de rappeler que les propriétaires reçus lors des permanences de la phase d'étude et dont le dossier a été jugé éligible aux aides de l'ANAH (ex. : ne pas dépasser un certain plafond de revenus pour les propriétaires occupants, condition d'éligibilité au niveau du type de travaux et du gain énergétique, louer son logement à loyer modéré pendant 9 ans suite aux travaux pour les propriétaires bailleurs...) seront recontactés dès le démarrage de l'OPAH.

Par ailleurs, les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des organismes financeurs. Si un propriétaire est intéressé pour réaliser des travaux, il doit impérativement attendre le début de l'OPAH.

IMPORTANT :

Pendant cette phase de transition, si des propriétaires souhaitent avoir des informations ou s'ils veulent se faire connaître en prévision de l'OPAH, la Communauté de communes est leur interlocuteur. Elle transmettra ensuite ces contacts au futur opérateur choisi suite à l'appel d'offres.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

AIRE SUR
L'ADOUR

19 rue du Souvenir Français • 40 800 AIRE SUR L'ADOUR
Tél. : 05 58 45 19 05 • www.cdcaire.org • cdc@cdcaire.org

DEUX NOUVELLES COMPÉTENCES : "PLUi" ET "AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE"

LA COMPÉTENCE PLUi EXPLIQUÉE

L'État, à travers la loi "Engagement National pour l'Environnement" (ENE) de juillet 2010 a promu les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Aujourd'hui, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est plus aujourd'hui le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste.

De plus, l'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle communautaire permet de réaliser des économies significatives : le coût d'un PLU intercommunal est nettement inférieur à la somme de tous les documents d'urbanisme communaux.

Lors du Conseil communautaire du 7 juillet 2014, la Communauté de communes a ainsi délibéré en faveur de la prise de compétence "PLUi" pour une date effective de mise en route au 1er novembre 2014.

Afin de lancer la mise en œuvre du PLUi, la Communauté de communes a décidé de faire appel à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la totalité de la procédure d'élaboration, soit 3 ans (dia-

gnostic, orientations d'aménagement et de programmation, règlement, enquête publique, approbation...) auprès de l'ADACL (Agence départementale d'aménagement des collectivités locales).

La Communauté de communes communiquera à chaque étape et avancée de la procédure de mise en œuvre, via un affichage dans les communes et à la Communauté de communes, des réunions publiques et le futur site Internet de la Communauté de communes.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Une infrastructure publique pour un accès facilité au très haut débit !

Lors du Conseil communautaire du 19 juin 2014, la Communauté de communes a décidé d'étendre ses compétences en matière de développement économique en intégrant la compétence "aménagement numérique". Dès lors, à l'instar de nombreuses autres Communautés de communes des Landes, il a été proposé de transférer cette nouvelle compétence au SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes) pour la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Landes (SDTAN).

Le regroupement de la compétence "aménagement numérique" auprès du SYDEC présente l'avantage d'éviter le morcellement des initiatives publiques en matière d'in-

frastructures haut débit, mais permet surtout d'atteindre la taille critique nécessaire à la viabilité du projet et de mutualiser les infrastructures réalisées.

En accord avec le Conseil général du Gers, les communes gersoises de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour sont intégrées à ce schéma départemental landais.



Ce transfert de compétence au SYDEC est ainsi effectif depuis le 14 novembre 2014. Le programme porté par le SYDEC assurera sur le territoire landais la construction de 123 500 prises optiques (un débit minimum de 8 mégabits pour 70 % des foyers et entreprises), une montée en débit pour 11 100 lignes (10 % des abonnés) et proposera une liaison satellitaire aux foyers les plus isolés (20 % des abonnés).

Le chantier global sur l'ensemble du territoire landais durera une dizaine d'années et dépassera en première estimation 170 millions d'euros, dont un quart environ serait à la charge de l'ensemble des communautés adhérentes.

L'inventaire des solutions par commune sera terminé au premier trimestre 2015 et un comité stratégique proposera un calendrier pluriannuel.